

Projet

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Note : Par mesure préventive, la présente séance s'est tenue à huis clos, en raison de la situation épidémiologique liée à la Covid-19 au cours des dernières semaines.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 24 novembre 2021, à 19 h 34**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville (Teams)
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa (Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville (Teams)
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet (Teams)
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (Teams)
M. Richard Robert	, maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming (Teams)
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du TNO (Teams)
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie (Teams)

SONT ABSENTS :

M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Christelle Rivest, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire
M^{me} Catherine D.-Marchand, coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire

Projet

M. Sami Bdiri, greffier
M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 30.

11-21-447

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 h 34 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc souhaite la bienvenue à tous, alors que de nouveaux élus arrivent au sein du Conseil de la MRC. Elle réitère sa confiance en chaque membre du conseil et se dit convaincue que tous contribueront au développement du Témiscamingue et amèneront le territoire encore plus loin, pour sa prospérité.

10-21-448

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

La séance du conseil se tenant à huis clos, il n'y a aucune question. Aucune question n'a non plus été transmise par la poste ou par courriel.

Projet

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.**

Des discussions sont toujours en cours, entre les représentants des communautés de Kebaowek et Mashteuiatsh concernant un éventuel partenariat pour la réalisation du projet Onimiki. Également, nous sommes en attente du règlement qui permettra à Hydro-Québec de lancer les appels de projet.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA PROXIMITÉ DES SERVICES.**

Madame Bolduc mentionne qu'en janvier ou février, une rencontre se tiendra entre le Conseil de la MRC et des représentants du Centre de services scolaires du Lac-Témiscamingue. Pour le moment, aucune fermeture prévue d'école, car la clientèle scolaire est en hausse.

Et plus précisément sur les services de proximité, certaines municipalités s'organisent pour réorganiser des services essentiels dans leur milieu, comme la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui travaille sur un proposition de nouvelle station d'essence.

11-21-449 **ADOPTION DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC identifie, à chaque année, les grandes priorités de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion de travail sur le budget 2022, le 13 novembre dernier, les échanges ont permis de cibler les enjeux de la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les priorités suivantes pour 2022:
 1. Développement de la filière hydroélectrique communautaire (projet Onimiki)
 2. Les services de proximité
 3. L'attractivité et la main d'œuvre
 4. Le logement
 5. Système de traitement des déchets ultimes

Chaque priorité est inscrite, en alternance, à l'ordre du jour des séances du Conseil de la MRC, afin d'assurer un suivi rigoureux sur le développement de ces projets.

Information **ENJEU PONCTUEL | SOINS DE SANTÉ.**

La préfète tient à remercier le milieu municipal pour l'actuelle gestion de la pandémie, alors que depuis les dernières semaines, une hausse

Projet

importante de cas de Covid-19 affecte le Témiscamingue. Les décisions prises par les municipalités et l'exceptionnelle collaboration des organisations et des entreprises aident grandement à faire diminuer la propagation du virus, alors que le territoire se retrouve dans une situation sanitaire jugée préoccupante.

Information

ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

L'organisme a tenu son assemblée générale annuelle (AGA), le 22 novembre dernier, en mode virtuel, en raison de la Covid. Près de 15 personnes ont participé à la rencontre.

Quant au plan de fonctionnement technique (PFT), le dépôt d'un premier projet est attendu pour le mois de février 2022.

10-21-450

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2022.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se sont réunis le 13 novembre 2021 pour travailler sur le projet du budget 2022;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du budget 2022;

CONSIDÉRANT que pour le budget 2022, celui-ci sera indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de juillet 2021, soit de 3,7 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget 2022, selon les dispositions suivantes :

1. Budget 2022 :

Postes et fonctions	2021		2022		Quotes-parts brutes 2022
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	40 000 \$	332 938 \$	85 000 \$	349 525 \$	264 525 \$
2. Aménagement et développement régional	1 571 103 \$	1 469 133 \$	1 585 730 \$	1 481 162 \$	(104 567 \$)
3. Gestion des cours d'eau	0 \$	30 677 \$	0 \$	42 637 \$	42 637 \$
4. Gestion foncière et délégation des baux	778 334 \$	778 335 \$	1 161 549 \$	1 161 549 \$	0 \$

Projet

Postes et fonctions	2021		2022		Quotes-parts brutes 2022
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
5. Ressources forestières et agricoles	221 500 \$	158 000 \$	207 435 \$	207 435 \$	0 \$
6. Services collectifs – Aide financière	203 716 \$	217 716 \$	304 950 \$	318 950 \$	14 000 \$
7. Sécurité publique et incendie	165 519 \$	268 760 \$	665 568 \$	747 480 \$	81 912 \$
8. Administration	105 200 \$	336 391 \$	191 380 \$	441 378 \$	249 998 \$
9. Fonds d'intervention financière	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
10. Développement économique	2 551 226 \$	2 551 226 \$	2 149 042 \$	2 149 042 \$	0 \$
11. Contributions – Corporation transport adapté	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	0 \$
12. Développement rural	634 181 \$	652 181 \$	1 259 039 \$	1 277 039 \$	18 000 \$
12. Parc informatique	261 215 \$	386 228	422 883 \$	552 457 \$	129 574 \$
13. Évaluation	171 250 \$	394 513	241 250 \$	411 173 \$	169 923 \$
14. Cotisations aux organismes	0 \$	31 060 \$	0 \$	32 209 \$	32 209 \$
15. Programmes d'habitation	150 000 \$	150 000 \$	177 438 \$	177 438 \$	0 \$
16. Ententes intermunicipales	224 304 \$	224 304 \$	99 132 \$	99 132 \$	0 \$
17. Édifice	446 508 \$	446 508 \$	451 946 \$	451 946 \$	0 \$
18. Valorisation des matières résiduelles	1 315 337 \$	3 222 313 \$	1 613 101 \$	3 467 569 \$	1 854 467 \$
Total :	9 121 643 \$	11 932 533 \$	10 897 693 \$	13 650 371 \$	2 752 678 \$

Contributions 2022 pour les municipalités locales :

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	104 250 \$
Pincés de désincarcération et évacuation médicale	50 430 \$	Sel et calcium	16 774 \$
Réseau incendie	0 \$	Rift	60 000 \$
Radios incendie	12 349 \$	Facturation transport relais écocentres locaux et contributions au REL	110 682 \$
Projet avertisseur fumée incendie	26 120 \$	Logiciel évaluation fonc.	6 615 \$
Sécurité publique – Règlement anim.	56 618 \$	Grand total :	500 588 \$

Projet

Contributions 2022 pour des ententes intermunicipales avec les municipalités locales participantes :

Entente urbanisme	56 027 \$
-------------------	-----------

Informations fiscales et financières

Quotes-parts nettes:	
Budget 2022	2 752 678 \$ 0,157 \$ / 100 \$ 184,37 \$ / habitant
Budget 2021	2 810 890 \$ 0,168 \$ / 100 \$ 187,81 \$ / habitant
Écart	(58 212 \$) (0,011 \$) / 100 \$ (3,44 \$) / habitant
Évaluation foncière uniformisée 2022 :	1 754 979 230 \$ 5,2 %
Évaluation foncière uniformisée 2021 :	1 668 716 765 \$
Population : 14 930	

1. Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 733 391 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

2. Traitement des élus pour l'année 2022 :

	2019	2020	2021	2022
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	183,87 \$	187,55 \$	189,43 \$	196,44 \$
Réunion dans la MRCT	91,91 \$	93,74 \$	94,68 \$	98,18 \$
Selon règlement n° 202-06-2019 : Indexation annuelle IPC (3,7 % en 2022)				

3. Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2022 :

	2021 (ATNEO)	2021 (Hors ATNEO)	2022 (ATNEO)	2022 (Hors ATNEO)
Automobile	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km	0,46 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	10 \$	14 \$	10 \$	14 \$
Dîner	20 \$	40 \$	20 \$	40 \$
Souper	30 \$	40 \$	30 \$	40 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Coucher parents / amis	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$

11-21-451

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 209-12-2021 DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

Monsieur Marco Dénomme, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2022 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Projet

Le but du règlement est de déterminer la répartition des quotes-parts et des contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2022. Le règlement établira par le fait même, le taux de taxation pour TNO Laniel et TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour la prochaine année. Les informations visant à produire le règlement découlent du budget adopté pour l'année 2022, à la résolution n° 11-21-450.

11-21-452

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AUPRÈS D'UNE AGENCE DE COMMUNICATIONS.

CONSIDÉRANT la résolution 06 - 21 – 284 attribuant un montant de 200 000 \$ pour la réalisation d'une campagne promotionnelle nationale au niveau de l'attraction et du tourisme,

CONSIDÉRANT les résultats probants de la plus récente campagne « Terre d'aventures » lancée en avril 2021;

CONSIDÉRANT l'importance de la récurrence dans ce domaine, si le territoire souhaite marquer le coup et augmenter durablement sa notoriété;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 3 novembre, et des cinq agences invitées, une seule entreprise a déposé son offre de services dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT la qualité et l'innovation démontrées dans l'offre de services de l'agence Sparkling;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'agence Sparkling, le contrat pour un mandat de co-réalisation de deux campagnes en tourisme et en attractivité, au montant de 39 000 \$ taxes en sus.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

11-21-453

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX TÉMISCAMIENS.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur accueil et rétention;

CONSIDÉRANT que la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux témiscamiens, est un outil de développement visant à améliorer l'attraction et la rétention de nouveaux témiscamiens sur le territoire du Témiscamingue ;

Projet

CONSIDÉRANT la place prépondérante qu'occupe l'attraction, l'accueil et rétention des immigrants dans le plan stratégique du Témiscamingue 2018-2022, d'inverser la tendance démographique à la baisse en augmentant la population témiscamienne du territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRCT de promouvoir et soutenir, d'accueillir et d'intégrer pour un établissement durable des nouveaux témiscamiens;

CONSIDÉRANT la collaboration avec le bailleur de fonds, le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration du Québec pour le financement de cette démarche ;

CONSIDÉRANT que la MRCT a mené à terme les démarches de consultation permettant d'aboutir à cette politique qui servira de balise pour la rédaction d'un prochain plan d'action ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux témiscamiens de la MRCT.

11-21-454

CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021.

CONSIDÉRANT que désormais, il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, annuellement, de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, organisme mandaté par la MRC de Témiscamingue pour offrir des services de transport adapté auprès de la clientèle témiscamienne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi les prévisions budgétaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le dépôt du document « Prévisions 2021 - CTAT » qui démontre un budget équilibré dont le montant total, tant pour les revenus que pour les dépenses, se chiffre à 348 700 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2021 pour la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, tel que déposé.

L'adoption des prévisions budgétaires sur une base annuelle s'avère une action en concordance avec l'imputabilité des membres du Conseil de la MRC, quant à la compétence de la MRC de Témiscamingue en matière de transport collectif.

Projet

11-21-455

CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE: ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, annuellement, de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, organisme mandaté par la MRC de Témiscamingue pour offrir des services de transport adapté auprès de la clientèle témiscamienne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi les prévisions budgétaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le dépôt du document « Prévisions 2022 - CTAT » qui démontre un budget équilibré dont le montant total, tant pour les revenus que pour les dépenses, se chiffre à 342 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2022 pour la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, tel que déposé.

L'adoption des prévisions budgétaires sur une base annuelle s'avère une action en concordance avec l'imputabilité des membres du Conseil de la MRC, quant à la compétence de la MRC de Témiscamingue en matière de transport collectif.

11-21-456

LE BALADEUR: ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, annuellement, du Baladeur, organisme mandaté par la MRC de Témiscamingue pour offrir des services de transport collectif auprès de la clientèle témiscamienne;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration du Baladeur ont établi les prévisions budgétaires pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le dépôt du document « Prévisions 2022 - BALADEUR » qui démontre un budget équilibré dont le montant total, tant pour les revenus que pour les dépenses, se chiffre à 299 190 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2022 pour le Baladeur, tel que déposé.

L'adoption des prévisions budgétaires sur une base annuelle s'avère une action en concordance avec l'imputabilité des membres du Conseil de la MRC, quant à la compétence de la MRC de Témiscamingue en matière de transport collectif.

Projet

11-21-457

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES MODALITÉS 2021: APPUI À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles modalités du PSTA demandaient la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT que bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT que les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE SIGNIFIER** au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Témiscamingue face aux modalités 2021 du PSTA.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

Projet

11-21-458

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR LES MODALITÉS 2021.

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ont été rendus disponibles depuis seulement le 17 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que les organismes de transport et le milieu municipal a, malgré l'absence de modalités, maintenu les services partout au Québec depuis plus le début 2021;

CONSIDÉRANT que la non-disponibilité des modalités du PADTC pour plusieurs mois après le début de l'année retarde la mise en place de projets porteurs pour les régions et rend l'avenir incertain pour ces services;

CONSIDÉRANT que sans programme, le milieu municipal est seul à subventionner et supporter le transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de programme, le milieu municipal doit avancer des sommes d'argent considérables pour maintenir les services;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est donné des objectifs audacieux dans sa Politique de mobilité durable 2030 et que sans subvention gouvernementale, l'atteinte de ces objectifs est impossible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE SIGNIFIER** au ministère des Transports le mécontentement de la MRC de Témiscamingue quant aux retards importants de disponibilité des modalités du PADTC, et ce, depuis plusieurs années.
- **D'INFORMER** le ministère des Transports que sans des subventions gouvernementales prévisibles, le développement de services en région est difficile et l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable 2030 inatteignable.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports de rendre disponibles sans délai les modalités du PADTC pour au moins les cinq (5) prochaines années.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

11-21-459

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 210-12-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE (NO 204-06-2019).

Projet

M. Roger Bouthillette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue, sera soumis au conseil, pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Dans le but de contribuer à la relance de l'économie du Québec, les organismes municipaux devront inclure dans leur règlement de gestion contractuelle des mesures favorisant l'achat québécois qui seront applicables, dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publique, pour une période de trois ans qui suit de trois mois la sanction de la Loi soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024. Par exemple, celles-ci peuvent porter sur l'origine québécoise des biens et des services ou l'établissement au Québec des fournisseurs.

Le projet de règlement a été déposé et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

PL 49: FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE POUR LE MILIEU MUNICIPAL.

Le projet de loi no 49 (*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*) a été sanctionné. Les modifications apportées par cette loi impliquent de nombreuses obligations majeures pour les élus-es municipaux, mais aussi pour la formation obligatoire « Le comportement éthique ».

Cette formation sera offerte en ligne. Cependant, il est possible d'offrir la formation en salle, au Témiscamingue. La MRC souhaite connaître l'intérêt du milieu municipal à cet égard. Après échanges avec les membres du conseil, il est convenu d'envoyer un courriel aux DG des municipalités locales pour connaître le nombre de personnes intéressées à suivre la formation en salle, afin d'organiser le tout avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Il y aura lieu de prévoir des plages horaires en soirée ou la fin de semaine, car plusieurs élu (e)s sont en emploi.

Information

SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021 du comité administratif.

Projet

Information **AFFAIRES MUNICIPALES : LA SÉCURITÉ CIVILE.**

Le nouveau maire de Duhamel-Ouest, M. Jocelyn Cardinal partage ses inquiétudes reliées à la charge de responsabilités et de travail en lien avec le volet « sécurité civile » que le milieu municipal doit prendre en charge. Il y aurait lieu, selon lui, d'entamer une démarche pour soutenir le milieu municipal.

D'ailleurs, le Conseil de la MRC a déjà priorisé ce point, en ciblant le fonds Covid-19, pour y réserver une somme afin de travailler sur ce dossier. Il est en effet apparu au cours des dernières années et au fil de quelques événements que les municipalités sont peu outillées pour faire face à des épisodes imprévus, même si jusqu'à présent elles se sont fort bien débrouillées. Un comité de travail, formé de DG de municipalités locales, verra à l'organisation d'un colloque pour avril 2022, afin de voir les possibilités de travailler cette responsabilité à l'échelle territoriale.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES : LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS).**

M. Nico Gervais réitère l'importance que la MRC assure des suivis sur ce dossier, alors que sa municipalité est directement concernée par la mise en place d'une ZIS sur son territoire. Plusieurs citoyens ne peuvent se construire ou effectuer des rénovations sur leur propriété, en raison de cette restriction.

M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement, suit de très près les travaux du bureau de projet mis en place par le gouvernement pour notre région. Les particularités de notre territoire, notamment à cause des différents réservoirs d'eau en amont au Témiscamingue, ont été portées à l'attention de divers responsables.

M. Gervais demande une intervention politique. Madame Bolduc doit se déplacer vers Québec, au cours de la semaine prochaine, dans le cadre de l'Assemblée des MRC, organisée par la Fédération québécoise des municipalités. Elle en profitera pour traiter de ce dossier.

Information **AFFAIRES NOUVELLES : POSTE CANADA.**

M. Luc Lalonde informe les membres du conseil que tout dernièrement, de nouvelles cases postales ont été installées à l'extérieur, dans la municipalité de St-Édouard-de-Fabre. Il rappelle l'importance de demeurer vigilants, Poste Canada souhaitant restreindre le nombre de bureaux de poste dans les municipalités.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

La séance du conseil se tenant à huis clos, il n'y a aucune question.

11-21-460 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Projet

Il est proposé par M. Richard Robert
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 15 décembre 2021.

Il est 21 h 00.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

